



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 26 novembre 2020

Le Gouvernement s'engage pour développer le commerce en ligne

Le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures destinées à développer rapidement le commerce en ligne et la numérisation des entreprises.

Développé par le Gouvernement, clique-mon-commerce.gouv.fr s'adresse aux commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie et de la restauration qui souhaitent se numériser et développer rapidement une activité en ligne.

Plusieurs dispositifs sont engagés dans le cadre du plan France Relance afin de permettre à toutes ces entreprises de développer leur activité numérique et notamment le commerce en ligne.

Les communes qui souhaitent également mettre en place des plateformes locales afin de soutenir leurs commerçants pourront également être aidées.

L'ensemble de ces dispositifs, déployés en faveur des petits commerçants, est mis en place grâce au concours des principaux acteurs liés à ce secteur d'activité : **Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations), CCI France, le réseau des chambres de métiers ainsi que BPI France.**

En Occitanie, les chambres de commerce et d'industrie sont d'ores et déjà mobilisées pour déployer ce plan auprès des commerçants et les conseiller dans leurs démarches.

1. Des propositions de solutions numériques pour développer le commerce en ligne : <https://www.clique-mon-commerce.gouv.fr/>
1. Un accompagnement des entreprises pour développer l'e-commerce, par la mise en place d'un guide pratique à la numérisation.
<https://www.economie.gouv.fr/guide-pratique-commerçants-numerisation>
2. Un accompagnement à la numérisation des TPE : <https://www.francenum.gouv.fr/>
3. Un soutien financier à la mise en place de solutions numériques pour les entreprises fermées administrativement pour leur permettre de s'équiper pour la vente à distance (achat d'un logiciel, de la création d'un site internet ou de l'adhésion à une plate-forme en ligne)
4. **Un apport financier de 20000€ par commune** pour mettre en place des solutions pour développer des plateformes locales. Cet apport sera complété par la mise en place de soutiens en ingénierie, en formation et en diagnostic en direction des commerçants (recrutement de "managers du centre-ville") avec l'aide **d'une subvention de 40 000€ sur 2 ans** ainsi que la réalisation de « diagnostics-flash » sur le commerce (financement à 100 % de la part de l'État).

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie
www.occitanie.gouv.fr/communiques